



Communiqué du Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime
CREAL76

Laïcité et immigration dans le « grand débat national »

Le Comité de Réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime - CREAL76 - estime que le rapprochement de ces deux thèmes dans la partie « démocratie et citoyenneté » de la lettre du Président laisse à penser que la laïcité serait utilisée comme étendard identitaire français opposable aux migrants nouveaux comme plus anciens, contre-vérité que les droites extrêmes ne manquent pas d'exploiter.

Au nom du *vivre ensemble* l'introduction concomitante de chacun de ces deux thèmes par E. Macron confirme le projet de modification de la loi de 1905, ce que le Président a reconnu, ce 15 janvier, lors de son grand oral au Grand-Bourgtheroulde : « *Je crois qu'on peut porter une vraie réforme ambitieuse pour renforcer la laïcité dans notre pays.* »

Or, les conditions d'accueil déplorables des migrants et des mineurs étrangers isolés parfois non scolarisés, le nombre toujours plus grand de reconduites à la frontière, le durcissement de la législation, la non-assistance aux naufragés en Méditerranée, l'Aquarius laissé à quai à Marseille, témoignent d'une fermeture et d'un refus d'accueil aux conséquences parfois dramatiques, alors que des pays beaucoup moins riches absorbent l'essentiel des migrations.

L'invocation du *vivre ensemble* grâce à la laïcité ne suffit pas car elle est contredite par les faits. Comme le souligne l'historien Gérard Noiriel, « *le danger communautariste réside aujourd'hui dans la sécession des plus riches [...] qui refusent le brassage social dans l'État républicain* » dont ils contournent les règles ne serait-ce qu'en matière de fiscalité. L'accroissement des inégalités, l'entre-soi social marqué dès le plus jeune âge par la fréquentation des écoles privées financées sur fonds publics, l'habitat de plus en plus ségrégué décrédibilisent les « valeurs » républicaines et le principe de laïcité. Les attaques et remises en cause des outils de l'égalité que sont les budgets sociaux, les services publics augmentent encore l'écart entre les principes affichés et la réalité.

La question du « *rapport entre l'État et les religions de notre pays* » paraît surprenante quand précisément la Loi de 1905 porte sur « *la séparation des Églises et de l'État* ». Mais on ne peut en être surpris après avoir entendu le Président, en avril dernier en présence des évêques, regretter le « *lien abîmé* » avec les religions. Au prétexte sans doute vain de contrôler la structuration et le financement de l'islam, le projet de révision de la Loi de 1905 mettrait en péril la neutralité de l'État, la non-reconnaissance et le non-financement des cultes. Au surplus, les dispositions actuelles de la Loi de 1905 sont mal ou peu appliquées.

La laïcité n'est pas une spécificité française. Sa revendication émerge de plusieurs pays du monde souvent portée par les combats des femmes. C'est le constat qu'a fait Karima Bennoune dans son rapport présenté à l'Assemblée générale de l'ONU le 23 octobre dernier. Parmi les recommandations aux états figurent la laïcité traduite dans les 6 langues utilisées par cette instance et la séparation du religieux et du politique comme moyens d'ouvrir un espace aux libertés fondamentales. Notre lettre ouverte au Président Macron pour que la France soutienne cette démarche à l'ONU est - hélas - restée lettre morte.

le 18janvier 2019

Pour le CREAL 76, Francis VANHÉE (06 86 15 33 59)

www.creal76.fr